



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 25 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une enquête confirme les mortalités anormales d'abeilles : Le ministère renforce les mesures pour améliorer la santé du cheptel apicole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, pleinement conscient des difficultés sanitaires rencontrées par la filière apicole depuis plusieurs années, a demandé en juin dernier une enquête visant à mieux comprendre les mortalités et affaiblissements des colonies d'abeilles. Les résultats de cette enquête confirment les surmortalités de l'hiver dernier. Le ministre a réuni le Comité d'experts apicoles le 24 octobre et a appelé à renforcer le dispositif de surveillance et de lutte au sein de la filière.

Les premiers résultats de l'enquête menée auprès des apiculteurs français durant l'été 2018 concernant les mortalités hivernales de colonies d'abeilles ont été présentés le 24 octobre au comité d'experts apicole du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cnopsav).

Cette enquête montre que le taux moyen de mortalité des colonies d'abeilles à l'échelle nationale durant l'hiver 2017-2018 est estimé à 29,4 %, très au-delà du taux de 10 % de mortalité hivernale qualifié de « normal » par l'ensemble des acteurs concernés (apiculteurs, scientifiques...). Toutes les causes de mortalités sont prises en compte dans cette enquête.

Plusieurs mesures ont été décidées lors du Comité apicole. Le déploiement dans de nouvelles régions de l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA), mis en place en Bretagne et Pays de la Loire depuis le début de cette année, sera accéléré. L'État financera des analyses toxicologiques quand les mortalités ne sont pas expliquées par d'autres causes aisément mises en évidence.

La rénovation du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles engagé depuis plusieurs mois sera poursuivie.

L'amélioration sanitaire du cheptel apicole français nécessite également une lutte efficace, par tous les apiculteurs, contre le parasite *Varroa destructor*. Le Ministre invite la filière apicole à définir rapidement une stratégie nationale collective de lutte qui soit à la hauteur des enjeux.

Contacts presse :

Service de presse de Didier Guillaume - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Par ailleurs, Didier Guillaume a rappelé le dispositif d'aide exceptionnelle mis en place à destination des apiculteurs touchés par les mortalités survenues durant l'hiver 2017-2018. Ce dispositif soutient le renouvellement du cheptel apicole à travers une aide forfaitaire de 80€ par essaim acheté.

Les demandes d'aides doivent être réalisées en ligne sur le site de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Aides-de-crisis/MORTALITES-APICOLES-2017-2018> **au plus tard le 7 novembre 2018.**

Lien vers la Plateforme ESA et l'enquête : <https://www.plateforme-esa.fr/>